

SYNTHESE ET ANALYSE DU RAPPORT DU DELEGATAIRE A L'ATTENTION DU CONSEIL DU CONSEIL DE COMMUNAUTE EXERCICE 2012

CERCLE NAUTIQUE ET TOURISTIQUE DU LACYDON (CNTL)

Erreur ! Aucune variable de document fournie.

Par délibération POR 2/1087/CC du 18 décembre 2006 et par la convention de délégation de service public n°06/191 du 1er janvier 2007 la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a délégué au Cercle Nautique et Touristique du Lacydon, association régie par la Loi du 1er juillet 1901, la « gestion, l'animation et le développement d'un pôle grande et moyenne plaisance, motonautisme, accueil des professionnels du nautisme et animation d'un pôle aviron » de la partie du plan d'eau et des terre-pleins du Vieux-Port de Marseille identifiée sous la dénomination de « périmètre 1 ». Ce contrat a été conclu pour une durée de 10 ans.

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire remet chaque année à l'autorité délégante un rapport annuel présentant l'exécution du service ainsi que les données financières s'y rapportant. L'examen de ce rapport est mis à l'ordre du jour de la Commission Consultative des Services Publics Locaux suivant les dispositions de l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les informations ci-après présentent, au vu dudit rapport annuel portant sur l'exercice 2012 et avec un éclairage rétrospectif sur six exercices, les principaux indicateurs relatifs à l'exploitation de cette délégation de service public.

I. CONTENU DU RAPPORT

Le rapport remis par le délégataire contient des informations satisfaisantes qui permettent l'analyse de l'activité déléguée pendant l'année 2012.

Toutefois, pour parfaire cet exercice, des informations sont encore nécessaires :

- Des précisions sur la répartition des postes à flot des usagers, sur le taux d'occupation
- Des précisions sur le nombre de bateaux en passage,
- Un bilan d'activité de la panne dédiée aux professionnels du nautisme,
- Des précisions sur répartition du personnel entre DSP et Club
- Des justifications sur les montants de certains comptes du bilan et du compte de résultat

Des documents n'ont pas été transmis dans le rapport annuel :

- Comptes certifiés par le commissaire aux comptes : liasse fiscale 2012 de la DSP, rapport général et rapport spécial
- Déclaration d'impôts de l'exercice 2012
- Comptes certifiés par l'assemblée générale : rapport financier du trésorier et rapport moral de l'exercice
- Tableau récapitulatif des charges et recettes des manifestations

II. EVENEMENTS REMARQUABLES

Avenant n°2 en date du 19 décembre 2012 ayant pour effet :

1/Augmentation de la redevance fixe du délégataire:

- En 2012 : 35 431€ hors taxes, soit 9% d'augmentation
- En 2013 : 40 000 € hors taxes.

2/Modification des procédures d'attributions des postes à flot :

- Impossibilité pour le délégataire de consentir un contrat de poste à flot annuel à l'acheteur du bateau qui occupait ledit poste
- Possibilité pour le délégataire d'accueillir sur ce poste à flot un usager en qualité de passager pendant une durée de 6 mois renouvelable 3 fois.
- Création d'une commission paritaire consultative dédiée aux attributions de postes à flot dans les périmètres délégués.

3/Modification des règles d'évolution des tarifs de postes à flot des usagers annuels des délégataires :
Dés 2014, évolution en fonction de l'indice INSEE et non plus en fonction des tarifs délibérés chaque année par le Conseil de Communauté. L'évolution ne peut être inférieure à 2 %

III. COMPTE RENDU TECHNIQUE

Le délégataire a réalisé, en 2012, 369 k€ d'investissements.

Les principaux investissements sont :

- Remplacement de la grue et du matériel de carénage : d'un montant de 152 k€ (100 k€ prévus au contrat)
- Appontement flottant de la panne accueil : d'un montant de 66 k€
- Changement de 32 corps morts de la panne accueil : d'un montant de 38 k€
- Achat d'un chenillard pour tracter les bateaux : d'un montant de 7 800 €
- Remplacement de plusieurs passerelles : d'un montant de 16 k€
- Remplacement de bornes et travaux d'électricité : d'un montant de 25 k€
- Goudronnage du parking de l'UNM : 7 700 €

Ces travaux ne correspondent pas exactement avec ceux prévus dans le programme prévisionnel de travaux qui a pourtant fait l'objet d'une mise à jour par voie d'avenant en février 2011.

Par ailleurs, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a réalisé la mise aux normes environnementales de l'aire de carénage de l'UNM (cet investissement est prévu au contrat).

Au terme de l'année 2012, le délégataire a réalisé 1 995 k€ d'investissements sur les 1 836 k€ prévus sur la durée du contrat, soit un taux de réalisation de 108 %. Les investissements réalisés entre 2007 et 2012 ont dépassé le budget prévu au contrat.

Les travaux d'entretien et de réparation des pannes, quais, mouillages et dits de « renouvellement courant » ont coûté 192 k€. Leur coût a augmenté de 40% par rapport à 2011 (137 k€). Peu de détails sur les travaux d'entretien effectués ont été communiqués par le CNTL.

IV. COMPTE RENDU FINANCIER ET ACTIVITE

1. Tarifs et occupation du plan d'eau et terre-plein

Tarifs

Les tarifs de postes à flot appliqués par le délégataire sont votés chaque année par le Conseil Communautaire.

Le tarif pratiqué en 2012 est de 41,7 € HT/m²/an, il a augmenté de 6% par rapport à 2011. Depuis 2008, il a augmenté en moyenne de 2,4%.

Malgré l'augmentation de 6% considérée, ce tarif demeure le plus bas des grands ports communautaires (hormis le port Frioul).

Les tarifs applicables aux bateaux en passage sont également votés par le Conseil de Communauté. En 2012, les tarifs sont restés stables :

- Basse saison 0,55 € HT/m²/jour :
- Haute saison : 0,78 € HT/m²/jour

Nombre de bateaux

914 bateaux occupant des postes à flot

65 bateaux sont stockés à terre

59% des embarcations sont comprises entre 6,5 m² et 10,99 m²

Le délégataire déclare 11 changements de bateaux soit 1,4% du parc de bateaux.

Le délégataire a fourni davantage d'informations sur la répartition des postes à flot et des usagers. Toutefois, les chiffres varient (écart entre 4 et 15 bateaux) selon les données transmises par le délégataire. Aussi, des précisions ont de nouveau été sollicitées pour une meilleure lisibilité.

Attributions de postes à flot

Il est fait état de 10 attributions par changement de propriétaires. Aucune attribution sur liste d'attente n'a été effectuée.

La liste d'attente contient 6 inscrits en 2012, le nombre diminue chaque année du fait du non renouvellement des inscrits (19 en 2011, 33 en 2010).

Passage

Le nombre nuitées d'escales baisse en 2012 de 33%. Il s'agit de la première inflexion depuis le début du contrat et elle est conséquente (+10% en 2011, +4% en 2010, +18% en 2009). Le chiffre d'affaires idoine est en baisse de 25,9 %, il l'était déjà dans une moindre mesure en 2011 (- 6% en 2011 et + 60% en 2010). Le délégataire explique la baisse de fréquentation par l'effet de la crise économique et le raccourcissement de la saison nautique. Les travaux de réaménagement du Vieux-Port réalisés en 2012 y ont également contribué. Compte tenu de la baisse de fréquentation et l'incidence sur le chiffre d'affaires, une attention particulière doit être portée sur ce point.

Occupation de terre-plein

Le CNTL accueille sur le périmètre de terre-plein délégué des associations (UNM, Scout de France, Rageurs Catalans, le Rowing Club) et un GIE regroupant des plongeurs. Les tarifs appliqués sont votés par MPM.

2. Manifestations

Le délégataire, par l'entremise des clubs présents sur son périmètre (UNM, CNTL, Rageurs Catalans, Rowing Club de Marseille) a organisé et accueilli un nombre relativement important et constant d'événements sportifs et culturels qui témoignent du dynamisme du Club : 20 manifestations nautiques sportives de niveau international et local, 8 soirées thématiques et 5 conférences.

Le CNTL répond à sa mission d'animation et de promotion de la grande plaisance.

En revanche concernant l'aviron, la qualité des informations relatives aux manifestations organisées s'améliore mais leur nombre est inférieur à ce qui est prévu au contrat. Le Club s'illustre par les titres remportés par ses adhérents.

Les comptes des manifestations ne sont pas transmis cette année. En outre, l'analyse du rapport annuel remis par le délégataire gagnerait en lisibilité si la répartition des manifestations portées par le Club et la DSP était plus explicite. Des précisions ont été sollicitées par courrier.

3. Economie de la délégation

3.1 Analyse de l'activité de la délégation via les données du compte de résultat

3.1.1 Produits

Les produits de la délégation (produits constituant le chiffre d'affaires ainsi que les autres postes de recettes) s'élèvent à 1 874 k€ soit une augmentation des produits de 6,2 % par rapport à 2011. En 2011, l'augmentation avait été de 4,4%.

- *Formation du chiffre d'affaires*

En 2012, le chiffre d'affaires est de 1 717 k€ et progresse seulement de 0,1% par rapport au chiffre d'affaires de 2011. Depuis 2007, la progression du chiffre d'affaires est chaque année moins importante : 2008 : 21,43% ; 2009 : 10,24% ; 2010 : 5,77% ; 2011 : 2,9%.

Le montant des recettes issues des redevances d'occupation de postes à flot (usagers, pôle course, professionnels) s'élève à 1 170 k€ soit une augmentation de 2,3% par rapport à 2011. Or l'augmentation

de ces recettes aurait dû être proche de 6% puisque l'augmentation des redevances fixées par la délibération tarifaire intitulée « redevances d'occupations portuaires 2012 » était de 6%.

Principaux postes de recettes

- Recettes issues redevances d'occupation de poste à flot (usager, pôle course, professionnel) : représentent 68,2 % du chiffre d'affaires
- Recettes issues des redevances « passager futur membre » : représentent 3,6%
- Recettes issues des redevances des passagers en escale : représentent 10,6%.

Le chiffre d'affaires a faiblement progressé en raison d'une faible augmentation des recettes issues des redevances d'occupation de poste à flot (usager, pôle course, professionnels) soit 2,3% et d'une diminution des recettes concernant les passagers en escale de 25,9% ainsi que des tirages à terre, diminution de 39,9%. Le montant des recettes concernant les passagers en escale s'élève à 182 k€ en 2012 alors qu'en 2011, leur montant était de 245 k€.

Les recettes et les charges concernant les régates et les activités sportives ne figurent pas dans le compte de résultat de la délégation alors qu'un quota de régates et certaines activités sportives sont prévus dans le contrat de délégation de service public signé en 2007. Des précisions ont été demandées.

- *Les autres postes de produits*

Les autres postes de produits (reprise sur amortissements, transfert de charges) représentent 156 k€ contre 47 k€ en 2011.

Le total des produits a augmenté de 31,8 % par rapport à l'exercice 2007.

3.1.2 Charges

En 2012, les charges de la délégation représentent 1 833 k€, soit 14,4 % d'augmentation par rapport à l'exercice précédent. En 2011, l'augmentation avait été très faible (0,03%).

Principaux postes de charges

- Charges d'entretien des installations portuaires : représentent 10,5 % sur le total des charges.
- Service de gardiennage : 9,2 %.
- Achats (eau, électricité, carburant) et autres services extérieurs (honoraires, frais de télécommunication) : 17,9 %.
- Redevance versée à MPM : 26,4 %.
- Charges de personnel : 21,3 %.

Les charges ont augmenté en raison des augmentations suivantes:

- Charges d'entretien : s'élèvent à 192 k€ soit 39,5 % d'augmentation par rapport à 2011.
- Charges de personnel : s'élèvent à 390 k€ soit 15,8% d'augmentation, en raison du recrutement d'une secrétaire d'accueil.
- Redevance versée à MPM : d'un montant de 483 k€ soit 9,0 % d'augmentation.
- Charges exceptionnelles : d'un montant de 62 k€ (en 2011 : 13 k€). Cette charge est expliquée par un contrôle fiscal avec rappel sur les taxes professionnelles de 2008 à 2009.

Le total des charges a augmenté de 33,8 % par rapport à l'exercice 2007, date de début du contrat.

3.1.3 Résultat de l'exercice

Pour l'exercice 2012, le résultat net comptable de l'activité de délégation de service public gérée par le CNTL est de 40 k€. Ce résultat est positif pour la quatrième année consécutive (162 k€ en 2011, 88 k€ en 2010 et 103 k€ en 2009). Cependant, ce résultat a diminué de 74 % par rapport à 2011 car les charges ont augmenté de façon plus importante que les produits.

Concernant la capacité d'autofinancement du CNTL, elle s'élève à 111 k€ en 2012. Elle était de 254 k€ en 2011, elle a donc diminué de 56,1 % par rapport à l'exercice précédent.

3.2 Analyse de l'équilibre financier de la délégation via les données du bilan comptable

A partir du bilan comptable de la DSP gérée par le CNTL, un bilan fonctionnel a été réalisé. La réalisation du bilan fonctionnel facilite l'analyse de l'équilibre financier de la structure déléguée, gérée par le CNTL.

Cette analyse est réalisée au moyen de trois outils :

- FRNG : fonds de roulement net global
- BFR : besoin en fonds de roulement
- SNT : solde net de trésorerie

3.2.1 Analyse des ressources et emplois durables par le FRNG

Pour l'exercice 2012, le FRNG du CNTL est négatif et s'élève à - 154 k€. Le montant des ressources durables (ressources propres et dettes financières stables) est devenu inférieur aux emplois durables (actif immobilisé). Le CNTL n'a plus la capacité de financer ses investissements par des ressources durables. L'augmentation des ressources durables de 4,2 % n'a pu compenser l'augmentation de l'actif immobilisé de 21,8 % en 2012. La structure financière s'est dégradée en 2012 alors que celle-ci était équilibrée de 2009 à 2011 (FRNG 2009 : + 106 k€ ; 2010 : + 92 k€ ; 2011 : + 123 k€).

Concernant l'actif immobilisé en 2012, l'actif brut des biens de la DSP c'est-à-dire les biens de retour présents en début de contrat ainsi que les immobilisations acquises entre 2007 et 2012, atteint 1 964 k€. En 2012, le montant de l'actif immobilisé en valeur net s'élève à 1 371 k€.

Les biens de retour présents en début de contrat ont un degré d'usure de 88 %, ils sont pratiquement totalement tous amortis. Les immobilisations acquises entre 2007 et 2012 présentent un degré d'usure de 20%. Ces immobilisations sont récentes, il reste donc de nombreuses années avant qu'elles soient totalement amorties.

Un nouveau prêt de 258 k€ a été contracté pour le financement des investissements de l'exercice 2012 et notamment pour le financement de la grue et du matériel de carénage du CNTL.

Le FRNG positif signifie que les ressources durables assurent le financement des emplois stables et que l'excédent des ressources durables permet le financement de l'actif circulant. Or, pour le CNTL, cela n'est pas le cas en 2012.

3.2.2 Analyse de l'actif et du passif circulant avec le BFR

Le BFR sert à financer le cycle d'exploitation de l'entreprise, c'est-à-dire son fonctionnement quotidien hors investissement.

Concernant l'exercice 2012, le montant du BFR est de - 193 k€. Un résultat négatif du BFR signifie que l'activité a une ressource en fonds de roulement et que le CNTL finance son activité par ses dettes de court terme. Cependant, les valeurs concernant les créances clients (actif circulant) et les produits constatés d'avance (dettes circulantes) sont excessivement élevés. Les créances clients s'élèvent à 1 577 k€ (soit 91,8 % du chiffre d'affaires) alors qu'elles étaient seulement de 117 k€ en 2011. Les produits constatés d'avance s'élèvent à 1 099 k€ alors que depuis 2007 seuls 6 k€ avaient été constatés en 2009.

Des explications concernant ces montants élevés ont été demandées au délégataire.

En 2011, le BFR était positif et s'élevait à 65 k€. Le CNTL devait financer ses besoins à court terme et le FRNG qui était positif permettait ce financement.

3.2.3 Trésorerie

Le solde net de trésorerie pour l'exercice 2012 s'élève à 38 k€ ce qui correspond au montant des disponibilités. En 2011, il s'élevait à 57 k€. Il y a eu une diminution de la trésorerie de 33,2 % par rapport à 2011. La plus importante diminution s'est produite entre 2010 et 2011, soit 92,6%. En 2010, la trésorerie s'élevait à 777 k€ et s'est réduite en 2011 à 57 k€. Par rapport au début du contrat, exercice 2007, la trésorerie a diminué de 87%.

4. Relations financières avec MPM

Le CNTL a versé en 2012 une redevance de 483 k€ à la CUMPM dont 415 k€ correspondent à la part forfaitaire et 68 k€ à la part variable calculée sur le chiffre d'affaires (4% du chiffre d'affaires reversés au délégant), elle augmente en 2012 de 9%. L'augmentation est conséquente car la part fixe a été augmentée par voie d'avenant pris le 19 décembre 2012 de 35 k€.

En 2011, la redevance totale versée au délégant comptait pour 27,7 % du total des charges. Pour l'exercice 2012, elle représente 26,4 % du total des charges et 28 % du chiffre d'affaires.

5. Effectif

En 2012, 10 personnes salariées sont affectées à la DSP, équivalent à 9,3 temps plein. On constate une progression de 0,16 point par rapport à 2011. Ce chiffre ne tient pas compte du personnel intérimaire recruté en saison estivale pour accueillir les passagers, ni des bénévoles qui participent notamment à l'organisation des manifestations.

Aucune explication n'est fournie par le délégataire sur la méthode de calcul du taux de répartition des charges de personnel entre la DSP et le Club.

V. QUALITE DU SERVICE

Un registre des réclamations est mis à disposition des usagers. Le CNTL ne précise pas s'il est annoté.

La CNTL veille à maintenir un lien de proximité avec les usagers par le biais des délégués de pannes. Aucun retour n'est joint au rapport remis par le délégataire.

Le CNTL s'engage pour le respect de l'environnement. Il a organisé comme chaque année des conférences dédiées au thème de l'environnement et participe au plan de réception et de gestion des déchets élaboré avec la Communauté Urbaine.

Enfin le CNTL obtient le Pavillon Bleu d'Europe sans discontinuité depuis 1999.

VI CONCLUSION GENERALE SUR LA VIE DU SERVICE DURANT L'EXERCICE 2012

La qualité de l'information fournie est globalement satisfaisante. Toutefois, certains documents dont la transmission est prévue par le contrat et la loi n'ont pas été remis par le délégataire.

Des informations complémentaires ont été demandées au délégataire concernant le montant des créances clients, des produits constatés d'avance et la non intégration des charges et produits relatifs aux régates et activités sportives prévues au contrat. Des précisions sur la répartition des postes à flot, le nombre de bateaux en passage et sur l'activité de la panne dédiée aux professionnels du nautisme sont également attendues.

Le délégataire maintient un niveau correct d'entretien des biens confiés mais peu de détail a été communiqué sur les travaux d'entretien. Le montant des investissements a été élevé durant cet exercice (369 k€).

Concernant l'activité d'exploitation, les charges ont augmenté de façon plus importante que les produits, mais l'activité reste toujours bénéficiaire (40 k€). Néanmoins, le bénéfice dégagé a nettement diminué par rapport à l'exercice précédent (162 k€).

La situation financière de la DSP s'est dégradée par rapport à l'exercice 2011, il y a une insuffisance en ressources durables par rapport aux immobilisations. Les immobilisations sont en partie financées par les ressources dégagées par l'activité d'exploitation ou par la trésorerie. La trésorerie est toujours positive (38 k€) cependant elle diminue d'année en année (en 2011 : 57 k€).

Le Club témoigne de sa vitalité par l'organisation de nombreux événements sportifs et culturels.

En conclusion, la gestion du CNTL s'est dégradée et certains aspects doivent être suivis avec attention.